

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la commune de NORON LA POTERIE

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal: 9
en exercice: 9

Qui ont pris part à la délibération: 7

Pour : 7

Contre : 0

Séance du 23 septembre 2024

L'an deux mil-vingt quatre, le 23 septembre 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCELLES François, maire.

Date de la convocation :
18.09.2024

Date d'affichage :
18.09.2024

Présents: Mme Elisabeth Levillain
Mrs Romain Desaint-Denis, François Kolakowski, Frédéric Lebastard,
Glenn Ossemont, Guillaume Pastre

Excusée : Florence Fages

Absent : M. Maxime Lamour

M. François Kolakowski a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Attribution des subventions aux associations

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1611-4, L2541-12 et L2121-29,

Vu la délibération en date du 8 avril 2024 portant adoption du budget primitif,

Vu les propositions d'attributions de subventions communales à plusieurs associations :

SUBVENTIONS COMMUNALES	
<i>ASSOCIATION</i>	<i>MONTANT EN €</i>
Comité des fêtes de Noron-la-Poterie	1 300
Étoile Sportive Lystrienne	975
Croix rouge Bayeux	100
J. Pompiers de Balleroy	200
Les P'ti Potiers	200
Prévention routière (comité du Calvados)	100
Club du temps libre	500
Éveil sportif du Tronquay	100 €
OCCE COOP 72 École des Poteries	400 €
Association scléroses en plaques	100 €
AFM-Téléthon	100 €

**Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité des membres présents :**

- D'attribuer les subventions communales aux associations conformément au tableau ci-dessus,
- D'autoriser monsieur le maire à procéder au versement de ces subventions.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Pour extrait conforme au registre.
A Noron-la-Poterie, le 23 septembre 2024

Le Maire, Mr SCelles François

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture le 01.10.24
et publication ou notification du 01.10.24

